

Affiché et publié le 12 mars 2026

République Française
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE SAINT-DONAT

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 MARS 2026
LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mercredi onze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Donat régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, 59 Rue de la Mairie, sous la Présidence de Laurent BERNARD, Maire.

Date convocation : 3 mars 2026

Etaient présents : Laurent BERNARD - René CHAZAUD - Gérard DIF - Gisèle JUILLARD - Martine MARION - Dylan MATHIEU

Représenté : Gaëtan GOUTTEBROZE par Martine MARION

Absentes : Agnès MARION - Léa GREGOIRE

Secrétaire de séance : René CHAZAUD

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Laurent BERNARD, déclare la séance ouverte.

DELIBERATION DE_01_2026 – Budget commune : vote du compte financier unique 2025

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_02_2026 – Budget eau et assainissement : vote du compte financier unique 2025

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_03_2026 – Budget lotissement : vote du compte financier unique 2025

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_04_2026 – Budget commune : affectation des résultats 2025

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_05_2026 – Budget eau et assainissement : affectation des résultats 2025

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_06_2026 – Budget lotissement : affectation des résultats 2025

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_07_2026 – Renouvellement de la conduite d'eau potable du Meynial au réservoir de SUCHÈRES: choix bureau étude et validation du devis

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_08_2026 – Cadence amortissement M49 budget eau et assainissement

Délibération approuvée à l'unanimité

La séance a été levée à : 21h30

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

L'intégralité des délibérations peut être consultée au bureau du secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture.

Vu pour être affiché le 12 mars conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Maire,

Laurent BERNARD.


